

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

23<sup>ème</sup> année - N° 4201 - Mardi 06 Septembre 2022 - Prix : 200 Fc

CONSOMMATION COURANTE :

## Anjouan ne riz pas



Des anjouanais en fil d'attente pour attendre le riz.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

# Dès aujourd'hui Moroni est sous surveillance des caméras

Pour lutter contre le mépris du code de la route, les caméras placées dans plusieurs artères de la capitale sont mises en marche depuis ce mardi 6 septembre. Non seulement ces appareils permettront aux autorités d'en finir avec les infractions routières, mais aussi aux actes de banditisme qui prévalent dans le pays ces derniers temps.



Après plusieurs essais, les caméras implantées dans chaque recoin de la capitale sont opérationnelles dès ce mardi. Selon le gendarme Ibrahim Roder, dès la mise en marche des caméras, la brigade routière n'aura plus à courir après les véhicules pour cause d'infractions routières, telles que surcharge de passagers, stationnement anormale, etc. « Nous avons surtout deux points essentiels à prendre en compte dont la ceinture et l'ivresse sur la voie publique, dit-il. Les caméras ne peuvent faillir qu'en un seul moment. Une fois en panne mais elles peuvent travailler jours et nuits. Et elles disposent d'un système à infrarouge capable de faire des images claires dans la nuit tout comme dans la journée. En cas d'infraction sur la route, le poste central va enregistrer le numéro

d'immatriculation, puis le gendarme n'a qu'à attendre le véhicule en question sur la route avec une amande ». A titre de rappel, plusieurs réunions ont été déjà faites pour lutter contre le mépris du code de la route mais aussi sur le permis de conduire illégal. Le ministre Issoufa Afretane a déjà évoqué le sujet sur les responsables des travaux publics en présence des moniteurs étant comme les risques sont trop graves pour celui ou celle qui oserait donner ou signer un permis dans les conditions illégales. Et cela fait partie des actions du gouvernement qui oeuvre pour le renforcement de la sécurité de la route en passant par les formations des militaires dans le

domaine. C'est dans ce sens que les amendes pour les infractions sont très lourdes. En cas de non attachement de ceinture, l'amande est fixée à 75 000 FC, d'autant plus que l'excès de vitesse, l'amande est prévu à 500 000 FC. La lourdeur des amendes n'est pas motivée par le gain pour le gouvernement, mais elle doit être dissuasive pour les automobilistes. Les autorités comptent depuis ce jour sur la vigilance des caméras pour lutter contre les infractions au code de la route et la montée du banditisme dans le pays.

Kamal Gamal

**La Gazette des Comores**  
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES  
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

### BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Mob : \_\_\_\_\_

**Périodicité :**  
3 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
6 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
12 mois  Montant : \_\_\_\_\_

**Mode de règlement :**  
Espèces   
Chèque  n° \_\_\_\_\_  
Virement bancaire  réf. : \_\_\_\_\_

Moroni le,  
Signature : \_\_\_\_\_

**Tarifs d'abonnement**  
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

ConstruisonsNotreAvenir

**LAFARGE**  
Comores

devient

**CEMENTIS**  
Comores

**CEMENTIS**  
**HODARI**  
CIMENT PORTLAND  
POUR BETON ET MORTIER  
EN197-1  
CEM I 42.5 N

**CEMENTIS, votre seul cimentier aux Comores.**

| [www.cementis.io/km](http://www.cementis.io/km)

## CONSOMMATION COURANTE :

## Anjouan ne riz pas

*Cette île qui consomme à elle seule plus de la moitié du riz importé par l'Onicor, subit de plein fouet la pénurie qui remonte à plusieurs semaines. Du coup, l'indisponibilité de cet or blanc a entraîné une hausse vertigineuse des autres produits alimentaires.*

" **A**cheter du riz en ces temps de pénurie est devenu une sorte de trafic de drogue (sic). Tu dois prendre rendez-vous avec le dealer pour avoir une petite dose en cachette ». Ce constat teinté d'ironie d'un internaute anjouanais illustre parfaitement la situation que traversent les habitants de l'île. Depuis plusieurs semaines, à

Anjouan comme dans le reste du territoire national le riz se fait de plus en plus rare. Si Anjouan mérite une attention particulière, c'est parce qu'ils sont les plus gros consommateurs de riz du pays selon les chiffres de l'Onicor, l'office national d'importation et de commercialisation du riz et que la crise y a débuté depuis plus longtemps que sur le reste de la partie indépendante du pays.

Le moins que l'on puisse dire est que la pénurie cause des spectacles pour le moins désolants dans la capitale, Mutsamudu. A chaque heure de la journée, des dizaines, voire des centaines de gens parfois, se bousculent devant les magasins pour espérer obtenir ne serait-ce que quelques kilos vendus au détail. Ceux qui le

peuvent se tourner vers le riz de luxe. Mais encore faut-il être nanti d'un courage hors du commun. Et si on en trouve, le kilo est vendu à 2500Fc au lieu de 1250Fc auparavant. « Personnellement je privilégie les produits locaux depuis longtemps : je mange des songes, maniocs, les graines », témoigne pour La Gazette des Comores cet entrepreneur issu de la classe aisée de Mutsamudu.

S'il affirme « ne pas vraiment sentir la pénurie », il n'en reste pas moins qu'il a une profonde inquiétude pour les autres, à commencer par ses enfants. « Ils sont des vrais consommateurs de riz. Maintenant qu'il n'y en a plus, ils sont obligés de consommer local comme moi. Je suis choqué de voir les gens se batt-

re à cause d'un sac de riz. Je pense que si le secteur privé était autorisé à importer le riz ordinaire, on n'en serait pas là aujourd'hui ». Sur ce dernier point, il faut dire qu'il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Pas plus tard que le mois dernier, le porte-parole du gouvernement interrogé à ce sujet précis, s'est amusé à faire un joli pied de nez aux commençants. « Est-ce que le riz de luxe qu'ils sont autorisés à importer est disponible dans le marché ? »

Les Comores importent entre 5 mille et 7 mille tonnes de riz par mois, selon qu'on soit en période normale ou en période de festivités (généralement pendant l'été). L'Onicor Anjouan nous a annoncé qu'une cargaison est attendue au port

de Mutsamudu « à partir de ce mardi ». Pour des raisons logistiques nous dit-on, les 30 conteneurs en question, soit l'équivalent de 780 tonnes sont déposés au port de Dar es Salam par un fournisseur indien. En attendant, la population de la classe moyenne se mettent eux aussi à la consommation des produits locaux dont les prix ont, loi de l'offre et de la demande oblige, connu une hausse vertigineuse. A Anjouan, plus que tout ailleurs, l'on ne « riz » pas. L'on espère que la pénurie ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir, et que le gouvernement en tirera les enseignements.

Toufè Maecha

## CRÉDIT-BAIL AUX COMORES :

## Un outil innovant d'inclusion financière

*Dans l'objectif d'aider le pays à développer un secteur du crédit-bail performant, le gouvernement en collaboration avec la Société Financière Internationale (SFI) du groupe de la Banque, a organisé un atelier sur le crédit-bail et accès au financement et croissance économique. Quatre jours pour mettre en lumière les possibilités de développer et d'étendre le secteur du crédit-bail dans le pays.*

**L**e gouvernement en collaboration avec la Société financière internationale (SFI) du groupe de la Banque mondiale a organisé ce lundi 05 septembre un atelier sur le crédit-bail et accès au financement et croissance économique aux Comores. Cette réunion de travail a vu la présence des hauts cadres de l'administration, du ministre de l'économie, du commissaire général au plan, des représentants du secteur privé, des agents de la banque, la SFI, l'AFD, et autres partenaires. Prévu de durer du 05 au 08 septembre, il a pour but d'aider le

pays à développer un secteur du crédit-bail performant.

Devant la presse, le ministre de l'économie, représentant le ministre des finances, a expliqué que le crédit-bail est un instrument financier innovant, utilisé dans plusieurs pays, qui a pour but de soutenir les petites entreprises et sociétés qui manquent souvent de garanties ou d'antécédents de crédit substantiels pour obtenir le financement nécessaire à la croissance de leurs activités. « C'est une politique nouvelle du gouvernement qui consiste à soutenir le développement économique du pays ainsi que les entreprises. Beaucoup de travaux ont été faits jadis tout comme la loi de crédit votée depuis 2012. Ceci rentre dans le cadre du Plan Comores Emergent dans le seul objectif de développer les entreprises et d'accélère l'inclusion financière en Union des Comores », Ahmed Bazi.

De son côté, le Commissaire général au plan Fouad Goulam a montré qu'il s'agit d'un nouvel outil, comme une sorte d'instrument



de location que la banque ou les gens qui travaillent avec la banque louent aux entreprises pour une x durée. « C'est comme une opération de financement qui permet à une entreprise de louer un bien et d'en devenir le propriétaire à la fin du contrat. C'est pour cela que la loi de 2012 sera activée. Les gens vont apprendre une nouvelle méthode de prêt qui est très bénéfique pour les

entreprises. Toutes les méthodes et reformes mondiales, nous les mettront en place afin de faciliter les entreprises à se promouvoir et à se développer. Car c'est de cette manière que nous parlerons d'émergence », dit-il.

Durant les 4 jours, des séances mettront en lumière les possibilités de développer et d'étendre le secteur du crédit-bail dans le pays. L'expert

Ben Ammar Abdourazak a expliqué que les cibles sont les petites et moyennes entreprises formelles et informelles alors que le crédit bancaire ne peut pas fonctionner avec le secteur informel. « Les Comores ont une loi de 10 ans et trois mois d'âge. Les attentes sont de passer de la théorie d'une loi qui a végété pendant 10 ans dans les tiroirs et à une loi qui devra être complétée par des textes réglementaires et non législatives. Ce qui veut dire que dans trois mois, on peut boucler la boucle des précisions des compléments et dans la loi même, il y a un article qui stipule qu'en cas de manque de besoin, elle peut être complétée par des textes réglementaires. Le cadre juridique existe, parallèlement, il faut de la vulgarisation pour que les opérateurs économiques apprennent cette loi. De la formation pour les opérateurs bancaires et de microfinance pour qu'ils maîtrisent la technique, la qualité des opérations et la rencontre des intérêts des deux », précise-t-il.

Andjouza Abouheir

## COMMUNE DE MBOINKOU

## La notabilité de Ngazidja soutient Chézani en tant que siège de la commune

*Au cours d'un grand rassemblement tenu à Chezani, les notables des différentes régions de Ngazidja affichent leur solidarité avec la capitale de la commune de Mboinkou Chezani. Tous les intervenants dont Damir Ben Ali et Ibouroi Cheha, notables respectivement de Moroni et Koimbani ont interpellé Madame la gouverneur de Ngazidja pour surseoir sa décision pour préserver la paix et la stabilité.*

**S**ur 8 villages qui composent la commune de Mboinkou 7 étaient représentés à Chezani dimanche dernier pour accueillir les notables de Ngazidja venus leur apporter leur soutien. La rencontre a eu lieu à la place publique de Chezani, sous une banderole où on pouvait lire « touche pas à la paix

dans la commune ». Cette rencontre a eu lieu, une semaine après l'inauguration de l'hôtel de ville de la commune de Mboinkou à Handzidzi, au lieu de Chezani, capitale de la région. Une décision prise par Mme Sitti Farouata Mhoudini, gouverneure de Ngazidja, dont la cérémonie a eu lieu le 23 août dernier. Tous les discours prononcés à cette occasion, ont abordé chacun, la même question à savoir l'importance d'une stabilité dans le pays.

Damir Been Ali, en tant que notable de la capitale Moroni, informé l'assistance que si « Mboinkou est malade, cela traduit que Ngazidja est malade ». Ainsi il appelle la Gouverneur à faire preuve de responsabilité pour préserver la paix et la stabilité dans cette région de l'île. Il a été dit que la

région de Mboinkou ainsi que « les conseillers municipaux se réunissent aujourd'hui pour exprimer leur indignation face à cette décision illégale compromettant la paix et la cohésion sociale dans ma commune », déplore le maire élu Nakibe Ali Soilih. Pour lui, cette décision est en contradiction avec les textes en vigueur, notamment la loi n°14-012/AU du 09 juin 2014 fixant les critères de détermination des sièges des hôtels de ville des communes en Union des Comores, notamment dans son article 2, où il est stipulé que : « sont désignés pour abriter les sièges des Hôtels de Ville des communes les localités qui ont été les premiers centres d'activité administrative en ayant abrité les services publics de l'administration locale, c'est-à-dire, école, hôpital, centre d'état-civil et justice cadiale

».

Et lui de rappeler que cette loi est promulguée par décret n°14-155/PR du 20 octobre 2014. Cette décision d'une gravité indescriptible, fragilise les institutions territoriales, menace la cohésion et la paix dans nos régions. Après avoir fait le constat que c'est une première dans l'histoire de notre pays, le maire a indexé la Gouverneur d'ouvrir « une brèche à toutes les velléités revendicatrices et déstabilisatrices, jette l'opprobre, la haine entre les populations, et sape les principes du vivre-ensemble ». C'est ainsi que « La région de Mboinkou s'oppose à cette tentative portant à affaiblir les conditions du développement local et de la stabilité qui garantissent l'amélioration de la capacité institutionnelle de notre pays relative à la promotion de la

paix, de la fraternité, de la dignité, du respect de notre histoire et de la démocratie » ajoute-t-il.

Et d'attirer l'attention de la plus haute autorité du pays, Monsieur Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores, garant des institutions sur la nécessité d'interpeller les autorités engagées dans cette volonté de déstabilisation afin de veiller au respect des lois, à la légalité constitutionnelle et la consolidation de la paix. En tant qu' élu de République et de la région de Mboinkou, « je voudrais rassurer les populations que les institutions sont régies par des lois et non par des opérations de communication », conclut-il.

Ibnou M. Abdou

## SOCIÉTÉ

## Fayçal Bianrif utilise la méthode PIF pour produire plus de bananes

*Pour intensifier et diversifier sa production des bananes, le jeune entrepreneur Fayçal Bianrif utilise la méthode PIF (plants issus de fragments). Il travaille simultanément avec deux coopératives distinctes et compte produire 20 mille pieds de bananes qui seront réparties entre les coopératives et les producteurs de l'ensemble pays.*

Fayçal Bianrif, ce jeune entrepreneur qui a abandonné la société Comores Telecom pour se lancer dans l'agriculture, travaille actuellement avec deux coopératives agricoles « dima djema » pour la culture vivrière, telle que banane, manioc, patate douce et autres et « wami deyikina » pour produire les semences des produits vivriers et maraichers. Mais il faut noter que 60% des réalisations sont propres à lui.

Compte tenu de l'urgence à subvenir aux besoins alimentaires de la

population, Fayçal, a opté pour le système PIF pour intensifier et diversifier les bananeraies à Mohéli. Pour ce faire, il travaille dans un champ de 34 hectares avec ces deux coopératives. Trois germeiros dont deux de 20 m chacun et un de 8 m construits pour poser les bulbes afin de commencer le processus. 2400 souches mis dans les germeiros. « L'objectif est d'arriver à produire plus de 20 000 pied de bananier dont 50% sera destiné à la coopérative « dima djema » et l'autre partie sera mise en vente dans l'ensemble de l'archipel des Comores pour booster la production de banane » explique Fayçal.

D'autres germeiros sont également en pleins préparatifs pour les mêmes objectifs. « Avec cette méthode j'espère avoir d'ici novembre plus de 10 000 nouveaux bananiers. En les plantant cela ne va pas mettre fin au problème alimentaire dans le pays, mais je suis certain que il va apporter quelque chose de



grandiose » espère le jeune entrepreneur agricole.

La technique PIF est une technique de multiplication de masse des bananiers plantains. Elle

consiste à fragmenter le bulbe du bananier pour obtenir de nombreux plants. Cette technique permet de produire d'une manière intensive et avec une forte productivité des

rejets sains et d'obtenir 50 bananiers par bulbe en 3 à 4 mois seulement. Avec cette méthode, à en croire les techniciens, on pourrait multiplier les bananiers à n'importe quel moment de l'année.

« Dans ces germeiros j'ai mis toute sorte de bananier. Et bien sûr je les ai classés selon les variétés. Mon objectif c'est de montrer aux jeunes que tout est possible quand on a vraiment la volonté d'agir » explique Fayçal avant d'enchaîner « au lieu d'aller faire des formations professionnelles en droit et administration économique et sociale (AES) et rester dans le chaumage pendant plusieurs années, pourquoi n'est pas penser à l'agriculture et s'investir dans ce domaine ». Avec la technique PIF, c'est la semence de qualité et elle permet d'obtenir des plants de bananiers sains mais aussi accessible à tous et facilement.

Riwad

## FORMATION SUR CYBERSÉCURITÉ

## Le piratage de la page Facebook de Cheikh MC interpelle beaucoup de jeunes

Deux ateliers de formation basée sur les menaces de la cybercriminalité sont dispensés à la CCIA Anjouan mardi et mercredi dernier à la bibliothèque de l'association UESMA en présence de plusieurs institutions professionnelles, ANPI, Comores Telecom, Telma, MECK Mutsamudu et des étudiants. Chafik Mohamed, consultant international en cybersécurité a longuement insisté sur le risque des menaces qui n'épar-

gne personne.

Cette formation de sensibilisation aux menaces dispensée par Sheo Technology basée à l'île de La Réunion, en la personne du consultant international, Chafik Mohamed a eu lieu à Anjouan du mardi 30 au mercredi 31 août dernier. Un bénéficiaire responsable d'une école en informatique, Sam\_Nasdine Houdja Samnounge montre que cette session

de sensibilisation liée aux menaces est impérative, mais vitale en particulier pour nous informaticiens. « Les données sont de l'or noir de toutes nos entreprises. Prévenir, c'est un grand pas pour la protection », dit-il.

Des cas récents qui ont touché plusieurs personnes influentes et institutions font couler beaucoup

d'encre, et personne ne sait qui sera la prochaine victime. « En apprenant la nouvelle sur le piratage du compte officiel de Cheikh MC, ça m'a beaucoup interpellé et voilà je suis venu et j'ai acquis des bases très essentielles pour ma sécurité personnelle », explique à son tour un étudiant.

A noter que mercredi 31 août, la

même séance de formation s'est tenu dans les locaux de l'UESMA à Mutsamudu avant d'autres formations à la Grande Comore. En un mot, actuellement on enregistre plusieurs personnes victimes de la cybercriminalité aux Comores en particuliers à Anjouan.

Nabil Jaffar




Formation sur la Cybersecurité

### La Gazette des Comores l'information libre à votre portée

Quartier Badjanani BP 2216 Moroni Comores  
Tél:(269) 773 91 21 ou 333 26 76

E-mail: la\_gazette@comorestelecom.km



**Demande de proposition de prix pour la fourniture et l'installation d'un système centralisé de détection d'incendies dans les bureaux de Corps de la Paix aux Comores**

Le Corps de la Paix du Gouvernement Américain aux Comores, dans le cadre de ses missions en Union des Comores voudrait s'équiper d'un système de détection d'incendie dans ses bureaux.

La société intéressée par cette offre peut obtenir les termes de références en les demandant par email à l'adresse suivante : [PCComoros@peacecorps.gov](mailto:PCComoros@peacecorps.gov) au plus tard le **mercredi 7 Septembre 2022 à 17h30**. La date finale d'envoi des offres est le **11 Septembre 2022 à 23h59**.

La visite des lieux peut être faite le **mercredi 7 septembre entre 9h00 à 16h00**.

Toute demande d'information ou toute question liée à cette offre, merci de vous renseigner en envoyant un message à l'adresse email mentionnée ci-haut.

## CHALLENGE AMANI :

## L'AS Singani (Sima –Anjouan) remporte le lot national

La campagne nationale Amani lancée par le COSIC en partenariat avec la société Telma Comores a pris fin le 31 août. Elle visait à promouvoir la paix dans les stades, sensibiliser les acteurs sportifs, afin d'éduquer les plus jeunes et faire régner le fair-play dans le monde sportif. Et c'est l'Association Sportive de Singani (Sima, Anjouan) qui a gagné le lot national dont un mini bus climatisé, octroyé par la société Telma Comores.

Le 12 mai au 31 août, le COSIC et Telma Comores avec le soutien du ministre des la jeunesse et des sports, de l'éducation nationale, et l'ORTC mais aussi de la Gendarmerie Nationale se sont associés pour lancer la campagne nationale Amani. Cette dernière visait à promouvoir la paix dans les stades, sensibiliser les acteurs sportifs, éduquer les plus

jeunes et faire valoir le fair-play dans le monde sportif. Et c'est l'association sportive de Singani (Sima –Anjouan) qui a gagné le lot national dont un mini bus climatisé, octroyé par la société Telma Comores. La cérémonie de remise a eu lieu hier lundi 5 septembre 2022.

« Nous nous réjouissons que depuis le lancement jusqu'à ce jour, aucun incident majeur n'a été observé. C'est donc, une preuve incontestable du succès de ce programme salué par tous les observateurs et acteurs du monde sportif, comme de la vie civile aux Comores. Afin d'atteindre ce résultat, plusieurs actions ont été entreprises par le COSIC et Telma Comores pour restaurer la paix dans les stades en encourageant et en récompensant aussi bien les clubs que les supporters. Le protocole mis en place avant chaque match avec la lecture de la charte, le déploiement de la banderole Amani a permis de



Campagne Amani.

sensibiliser efficacement les supporters ainsi que les joueurs et l'ensemble du staff sportif », se félicite Christoph Olivier, le directeur général de Telma Comores.

Selon lui, le challenge a connu un succès sans précédent avec des

dizaines de milliers de participants qui ont adhéré et compris les valeurs menées par Amani. Ça été accueilli chaleureusement par l'ensemble des clubs ainsi que les supporters. Ainsi, il a remercié l'ensemble des présidents, secrétaires

général, des fédérations, ligues et des clubs auprès de toute la population comorienne.

« Des récompenses financières sont octroyées aujourd'hui aux clubs qui se sont le plus engagés dans ce challenge du fair-play et qui ont rempli toutes les conditions d'éligibilité. Le gros lot national, pour rappel est un « Mini- Bus climatisé » remis au premier club, toutes disciplines confondues, du classement national », poursuit-il.

Ce dernier a montré que le partenariat entre COSIC et Telma démontre une parfaite synergie tant sur la vision que sur la mise en œuvre des actions nécessaires pour promouvoir un univers du sport favorisant l'unité, la paix et la fraternité partout et pour tous les comoriens de l'ensemble de l'archipel.

Nassuf Ben Amad

## TAS :

## M. Aboud sommé de payer "rubis sur l'ongle"

Après plus d'une année, le Tribunal Arbitral du Sport de Lausanne a rendu sa décision, concernant le dossier numéro 2021/A/7780 opposant M. Aboud à la FFC. Et ce dernier doit supporter les frais de la présente procédure arbitrale.

Le moins que l'on puisse dire dans ce verdict est qu'il est loin d'être favorable à l'ancien Ambassadeur des Comores en République populaire de Chine. Ce 2 septembre, le juge Gérald Simon a rendu sa décision qui est loin d'être équivoque. « Contrairement à ce que le soutient l'Appelant que l'annulation du vote de l'assemblée

générale électorale du 30 janvier 2021 aurait pour effet non pas d'obliger à reprendre le processus électoral ab initio, comme le prétend l'Appelant, mais seulement de convoquer à nouveau l'assemblée générale afin qu'elle se prononce sur la liste des candidatures telle qu'arrêtée par le CONOR, statuant en commission électorale le 5 janvier 2021 », annonce le juge. Et de continuer : « Le vice allégué portant sur la procédure du vote en lui-même mais non sur l'ensemble du processus électoral dont la régularité n'est pas l'objet du recours, une annulation ne pourrait avoir d'autres effets que purger ledit vote de son vice initial en permettant que l'assemblée générale

vote à nouveau sur la liste arrêtée le 5 janvier 2021 ».

Ainsi, pour sa décision, le juge arbitre s'est appuyé sur l'article R59 du code de procédure civile suisse. En conclusion l'arbitre unique rejette les conclusions de M. Aboud, siégeant en dernier ressort, cette décision doit en principe clore ce dossier même si ce n'est pas la voie que semble privilégier l'ambassadeur du moins par rapport aux informations qui nous aient parvenu. Selon un proche de l'ancien diplomate qui requiert l'anonymat, « nous sommes entrain de chercher des soutiens (clubs) en vue de déposer une motion contre le comité exécutif lors de la prochaine assemblée générale ».

Une hypothèse qui relève de l'utopie selon Mohamed Ali un soutien de la première heure du président Saïd Ali Saïd Athoumane. « Il n'a pas réuni les parrainages (15 clubs), je vois mal comment il pourrait réunir une majorité pour mettre en échec le bureau exécutif », dit-il. Si ça se confirme, cela ressemblerait plutôt à un dernier baroud d'honneur, qu'à une réelle stratégie de conquête du pouvoir.

En attendant, les deux parties sont appelées à régler les frais de la procédure. La FFC en tant qu'intimé doit payer des frais administratifs allant dans les 1000 francs suisse soit à peu près 500 000 FC comoriens. L'Appelant par contre

doit supporter les charges de l'arbitrage tenant compte de l'article R64.5 du code de l'arbitrage « compte tenu du fait que l'Appelant n'a pas obtenu gain de cause, les frais de la présente procédure arbitrale, dont le montant sera communiqué ultérieurement par le Greffe du TAS, seront supportés intégralement par M. Aboud ».

AS Badraoui

## VOLLEY-BALL :

## Polémique autour des play-offs

Une semaine après la fin de la phase nationale du championnat des Comores de volley-ball dénommé play-offs, le champion de Ngazidja, Racine club d'Itsandra monte au créneau pour dénoncer les contradictions de la Fédération Comorienne de Volley-ball.

La victoire de Asim club lors des play-offs dans la ville de Ouani ne souffre d'aucune contestation du moins sur le plan sportif. Le fond et la forme de l'organisation de ce play-offs par contre prête à caution pour les dirigeants du club champion de Ngazidja. « Jusqu'à cette année, le champion de

Ngazidja était toujours considéré comme champion des Comores. Une situation due au niveau très élevé du volley-ball à Ngazidja », avance Claude le coach de Racine Club. Au-delà de ces considérations purement sportives, le technicien a avancé un autre argument pour justifier l'état de fait qui prévalait dans le volley-ball comorien jusqu'à cette année. « La non organisation d'un championnat national, relevait surtout et avant tout d'un problème de moyens financiers au niveau de la FCVB », poursuit-il.

Si la possibilité d'organiser une phase nationale cette année a été saluée par l'ensemble des amoureux du volley-ball, la forme prise par

celle-ci déplaît à plus d'un titre les Raçinois. Un championnat organisé sans réel planning, ont plaidé les conférenciers. « En début de saison, les play-offs n'étaient prévu nul part dans le calendrier des compétitions, aucune notification n'a été fait aux clubs pour pouvoir se préparer en conséquence pour cette phase nationale, dite play-offs », insiste un des dirigeants qui a pris part à cette conférence de presse.

La décision d'organiser une phase nationale ne leur a été consignée qu'un mois avant la tenue de celle-ci. « Ce n'est qu'après la fin de la semaine olympique (juillet) que nous avons reçu une lettre nous sommant de répondre avant le 10

août », dit-il et le coach d'ajouter : « il est évident qu'à l'espace d'un mois on avait ni le budget ni la préparation nécessaire à prendre part à cette phase nationale ». Les dirigeants du club ont vécu ces événements comme une forme de sanctions de la FCVB à leur encontre, surtout que depuis l'envoi de la lettre, les dirigeants du club ont été abandonnés à leur propre sort. « La fédération ne s'est jamais préoccupée pour savoir si nous avions ou pas les possibilités de prendre part à cette phase nationale », regrette le technicien de Racine club.

AS Badraoui

**La Gazette des Comores**  
**Fondateur et Directeur général**  
 Saïd Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Saïd Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssouf  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufé Maecha  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 A.O. Yazid  
 Andjouza Abouheir  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou  
 Nabil Jaffar  
 Riward  
 A Bardraoui  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Hadidja Abdou  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Saïd Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
 www.lagazettedescomores.com  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



unicef | pour chaque enfant

## AVIS D'APPEL D'OFFRES UNICEF COMORES

**TITRE : Mener une enquête qualitative sur la COVID-19 et la continuité des soins et services essentiels (vaccination de routine et santé maternelle, néonatale et infantile). A Ngazidja, Mwali et Ndzouani**

**Numéro de l'avis d'Appel d'Offres : RFP/COMB/SUP/2022 015 BP-ao**

**ARTICLE 1 : LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF),**

**LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF) au COMORES, lance le présent Avis d'appel d'offres pour la sélection de prestataires afin de mener une enquête qualitative sur la COVID-19 et la continuité des soins et services essentiels (vaccination de routine et santé maternelle, néonatale et infantile), A Ngazidja, Mwali et Ndzouani**

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

*La présente consultation est ouverte à toute entreprise justifiant des capacités juridiques techniques et financières, et apte à réaliser dans les conditions requises, les travaux, objet de la présente consultation, pour autant qu'elle satisfasse aux conditions et règlements en vigueur au COMORES et disposant d'une expérience avérée dans les travaux similaires et particulièrement avec les agences du système des Nations Unies.*

### **ARTICLE 3 : DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES**

*Les offres seront envoyées électroniquement au plus tard le 14 Septembre 2022 à 16 h à l'adresses mail : [comprocurement@unicef.org](mailto:comprocurement@unicef.org) et [aouattara@unicef.org](mailto:aouattara@unicef.org) et copie a [bpinah@unicef.org](mailto:bpinah@unicef.org)*

*Le dossier d'appel d'offres peut être consulté sans frais sur le lien ci-dessous :*

**<https://bit-lien-doc>**

UNICEF Comoros, Maison des Nations Unies

Moroni, Comores, 98123 | P.O Box 497

Suivez-nous sur [Facebook](#), [Twitter](#), [Instagram](#) et [www.unicef.org](http://www.unicef.org)